

ANNEXES DE L'ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

DDT/SEEF N°2023-1150 (Savoie)
DDT/SE N°38-2023-290-DDTSE01 (Isère)

Annexe n°1 :
Synoptique du réseau d'eaux usées de l'agglomération d'assainissement de Montmélian

Annexe n°2 :
Caractéristiques des ouvrages de collecte des eaux usées du système d'assainissement de l'agglomération de Montmélian

Annexe n°3 :
Localisation de la STEU

Annexe n°4 :
Mesures d'évitement réduction compensation en phases de travaux et d'exploitation

Annexe n°5 :
Localisation du défrichement autorisé

Vu pour être annexé à mon arrêté :

DDT/SEEF N°2023-1150 (Savoie)
DDT/SE N°38-2023-290-DDTSE01 (Isère)

Chambéry, le 28 NOV. 2023

Le Préfet de Savoie

François RAVIER

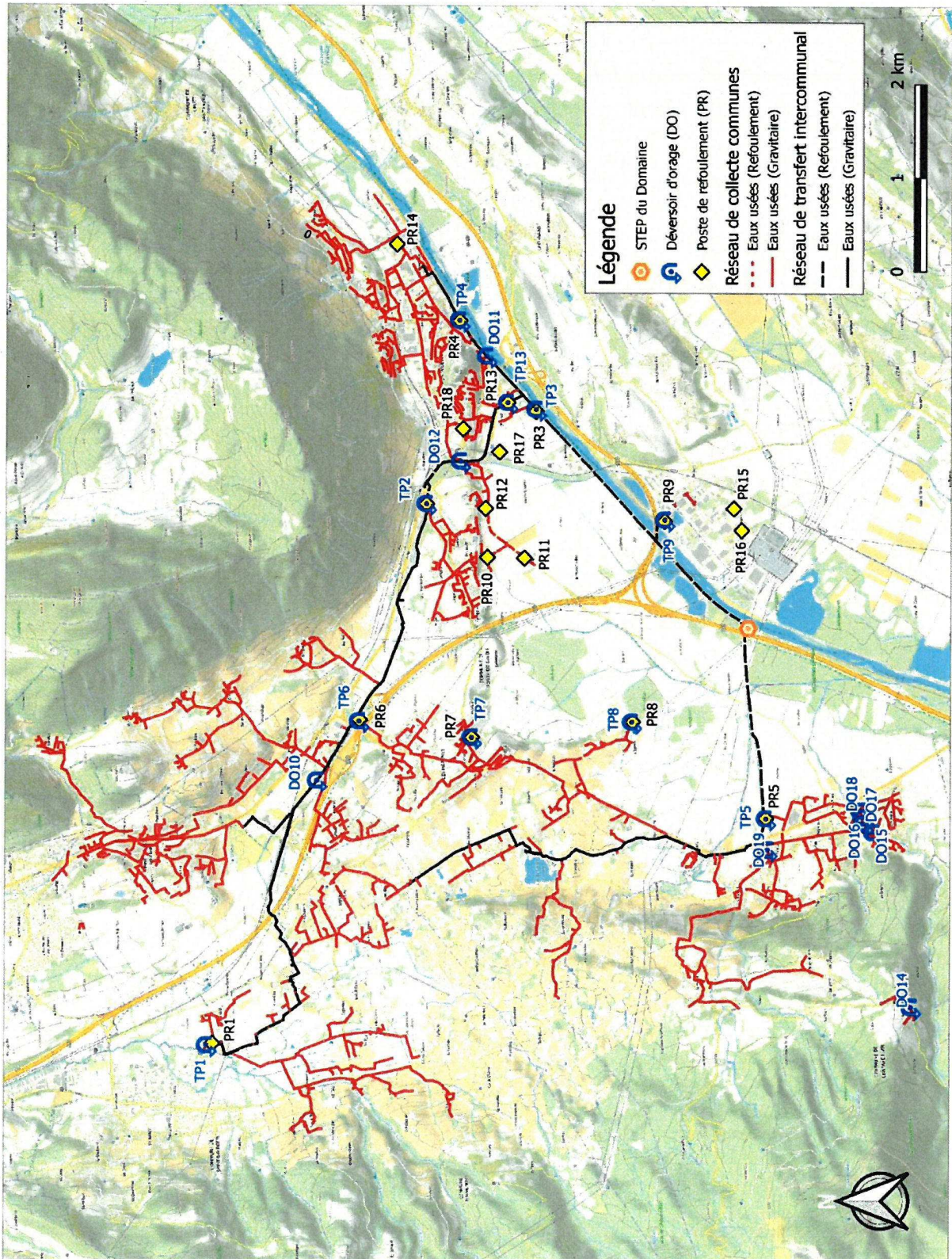
Grenoble, le 27 OCT. 2023

Le Préfet de l'Isère
Pour le Préfet, par délégation,
Le Secrétaire Général

Laurent SIMPLICIEN

Annexe n°1 de l'arrêté inter-préfectoral
DDT/SEEF N°2023-1150 (Savoie)
DDT/SE N°38-2023-290-DDTSE01 (Isère)

Synoptique du réseau d'eaux usées de l'agglomération d'assainissement de Montmélian



Annexe n°2 de l'arrêté inter-préfectoral
DDT/SEEF N°2023-1150 (Savoie)
DDT/SE N°38-2023-290-DDTSE01 (Isère)

Caractéristiques des ouvrages de collecte des eaux usées du système d'assainissement de l'agglomération de Montmélian

1- Les déversoirs d'orage (DO) :

Maître d'Ouvrage	Ouvrage				Tronçon collecté			Milieu Récepteur		Instrumentation
	Nom	Localisation		Coord. Lambert 93	Charge estimée kg DBO ₅ /j	EH	Classement kg DBO ₅ /j	Exutoire Nom	Localisation Coord. Lambert 93	
		Lieu-dit	Commune							
CCCS	DO n°10	Gare	Chignin	X : 934 146 Y : 6 495 112	102	1 701	< 120	Ruisseau du Bondeloge	X : 934 141 Y : 6 495 105	-
	DO n°11	Quai de l'Isère	Montmélian	X : 938 709 Y : 6 493 298	115	1 917	[120 ; 600[Isère	X : 938 728 Y : 6 493 268	Équipé
	DO n°12	Chemin de la Digue	Montmélian							
CCG	DO n°14	Bellecombe	Chapareillan	X : 931 735 Y : 6 488 707	-	-	< 120	Fossé puis Cernon	X : 931 804 Y : 6 488 689	-
	DO n°15	Servette	Chapareillan	X : 933 608 Y : 6 489 110	2,28	38	< 120	Cernon	X : 933 597 Y : 6 489 119	-
	DO n°16	Mairie	Chapareillan	X : 933 697 Y : 6 489 224	-	-	< 120	Cernon	X : 933 705 Y : 6 489 216	-
	DO n°17	Rue du Souvenir Français	Chapareillan	X : 933 770 Y : 6 489 230	1,26	21	< 120	Cernon	X : 933 759 Y : 6 489 227	-
	DO n°18	Rue des Blards	Chapareillan	X : 933 837 Y : 6 489 252	10,5	175	< 120	Cernon	X : 933 831 Y : 6 489 251	-
	DO n°19	Chemin de l'Empereur	Chapareillan	X : 933 419 Y : 6 490 258	25,7	428	< 120	Béal de l'Ormet	X : 933 541 Y : 6 490 315	-
								DO hors service car bouché		

CCCS : Communauté de Communes Cœur de Savoie
CCG : Communauté de Communes du Grésivaudan

2- Les postes de refoulement(PR) :

Réseau - Maître d'Ouvrage	Ouvrage						Tronçon collecté			Milieu Récepteur		Instrumentation		
	Nom	Localisation		Capacité pompage (m ³ /h)	Présence Nom	Type	Charge estimée	Classement	Exutoire	Localisation				
		Lieu-dit	Commune								Coord. Lambert 93		Nom	Coord. Lambert 93
Transfert vers la STEU du Domaine - CCCS	PR n°1	Chacuzard	Myans	X : 931 323 Y : 6 496 224	2 x 30	Oui TP n°1	Déversoir amont	247	4 117	[120 ; 600]	Albanne	X : 931 264 Y : 6 496 233	Déversoir rectangulaire - sonde US	
	PR n°2	Boisset Francin	Porte-de-savoie	X : 937 122 Y : 6 493 944	2 x 150	Oui TP n°2	Déversoir amont	500	8 333	[120 ; 600]	Ruisseau du Bondeloge	X : 937 120 Y : 6 493 952	Mesure du niveau de déversement dans PR - sonde US	
	PR n°3	Sous-Chavord	Montmélian	X : 938 120 Y : 6 492 766	2 x 120	Oui TP n°3	Déversoir amont	783	13 050	> 600	Isère	X : 938 150 Y : 6 492 741	Seuil rectangulaire - radar US Véga dans regard PR aval	
	PR n°4	Sous l'Hopital	Montmélian	X : 939 088 Y : 6 493 589	2 x 120	Oui TP n°4	Déversoir amont	160	2 667	[120 ; 600]	Isère	X : 939 138 Y : 6 493 527	En cours d'instrumentation	
	PR n°5	Chapareillan	Chapareillan	X : 933 754 Y : 6 490 280	2 x 40	Oui TP n°5	Déversoir amont	143	2 383	[120 ; 600]	Béal de l'Ormet	X : 933 750 Y : 6 490 287	Mesure de niveau dans le PR - sonde US	
	PR n°9	Alpespace Grande île	Ste-Hélène-du-Lac	X : 936 932 Y : 6 491 374	2 x 80 (dont 1 secours)	Oui TP n°9	Déversoir amont	-	-	[120 ; 600]	Isère	X : 936 839 Y : 6 491 445	Seuil rectangulaire - sonde US dans regard PR aval	
	PR n°13	Stade	Montmélian	X : 936 932 Y : 6 491 374	2 x 120	Oui TP n°13	Déversoir amont	306	5 100	[120 ; 600]	Isère	X : 938 364 Y : 6 492 946	Mesure du niveau de déversement dans PR - sonde US	
	PR n°17	Gens du voyage	Montmélian	X : 937 687 Y : 6 493 157	2 x 10	Non	-	-	-	-	-	-	-	-
	PR n°18	Gymnase	Montmélian	X : 937 928 Y : 6 493 549	2 x 20	Non	-	-	-	-	-	-	-	-
	Collecte Montmélian - CCCS													

CCCS : Communauté de Communes Cœur de Savoie

Réseau - Maître d'Ouvrage	Ouvrage										Tronçon collecté			Milieu Récepteur		Instrumentation
	Nom	Localisation			Trop-plein		Capacité pompage (m³/h)	Présence Nom	Type	Charge estimée kg DBO₅/j	EH	Classement kg DBO₅/j	Exutoire	Localisation		
		Lieu-dit	Commune	Coord. Lambert 93	Oui TP n°6	Oui TP n°7									Oui TP n°8	
Collecte Porte-de-Savoie - CCCS	PR n°6	Aréa Les Marches	Porte-de-Savoie	X : 934 774 Y : 6 494 725	2 x 51	Oui TP n°6	Déversoir amont	70	1 167	< 120	Ruisseau du Bondeloge	Nom	Coord. Lambert 93	Non équipé		
	PR n°7	Le Bovet Les Marches	Porte-de-Savoie	X : 934 606 Y : 6 493 463	2 x 30	Oui TP n°7	Déversoir amont	-	-	< 120	Affluent du Bondeloge	Nom	X : 934 625 Y : 6 493 451	Non équipé		
	PR n°8	Les Murs Les Marches	Porte-de-Savoie	X : 934 770 Y : 6 491 728	10 + 3	Oui TP n°8	Déversoir amont	1	21	< 120	Affluent du Bondeloge	Nom	X : 933 770 Y : 6 491 706	Non équipé		
	PR n°10	Les Cotes Francin	Porte-de-Savoie	X : 936 544 Y : 6 493 283	2 x 20	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	PR n°11	Le Plan Francin	Porte-de-Savoie	X : 936 541 Y : 6 492 887	2 x 20	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	PR n°12	Cornavin Francin	Porte-de-Savoie	X : 937 070 Y : 6 493 303	2 x 20	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	PR n°14	Arbin	Arbin	X : 939 905 Y : 6 494 272	2 x 40	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	PR n°15	Vinci	Ste-Hélène-du-Lac	X : 937 084 Y : 6 490 636	2 x 7	Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	PR n°16	Copernic	Ste-Hélène-du-Lac	X : 936 846 Y : 6 490 552	2 x 7	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

CCCS : Communauté de Communes Cœur de Savoie

Annexe n°3 de l'arrêté inter-préfectoral
DDT/SEEF N°2023-1150 (Savoie)
DDT/SE N°38-2023-290-DDTSE01 (Isère)

Localisation de la STEU



Annexe n°4 de l'arrêté inter-préfectoral
 DDT/SEEF N°2023-1150 (Savoie)
 DDT/SE N°38-2023-290-DDTSE01 (Isère)

Mesures d'évitement réduction compensation en phases de travaux et d'exploitation

1- En phase travaux :

Effets bruts	Impact brut	Mesures		Impact résiduel	
		Évitement	Réduction		
Incidences sur les eaux souterraines					
Quantitatives	<p>Faible Nappe rencontrée à la cote 253,5 m NGF soit 5,4 m/TN. L'ensemble des structures sont mises en place à la côte hors gel et le bassin d'orage a une profondeur de 3 m. Les niveaux ne sont donc pas impactés. Pas de rabattement de nappe ni d'épuisement de fouilles nécessaire.</p>				
	<p>Pollution accidentelle liée aux engins de chantier</p>	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'engins conformes aux normes en vigueur et faisant l'objet d'une maintenance régulière ; Plan de circulation des engins + zones spécifiques pour leur stationnement et entretien ; Contrôle visuel quotidien pour détection de fuites ; Entretiens courant effectués hors chantier ; Déchets occasionnés par entretiens éliminés en filières agréées. Limitation des quantités de produit stockées ; Gros engins équipés de raccord anti-débordement pour le remplissage ; Manipulation sur des aires étanches ; Stockage des produits dangereux pour l'environnement sur des bas de rétention étanches. Effluents générés sur la base vie collectés et évacués vers assainissement collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> Établissement d'une procédure d'alter ; Formation et information du personnel sur la conduite en cas de pollution accidentelle ; Chaque engin est pourvu d'une réserve de produits absorbants ; Engin fuyard directement mis à l'arrêt et évacué de la zone ; Terres souillées enlevées et évacuées vers centres d'élimination. 		Faible
Qualitatives	<p>Faible Sols très peu perméables</p>				
	<p>Pollution accidentelle liée aux zones de stockage/manipulation de produits</p>				
	<p>Pollution accidentelle liée à la base vie</p>				Faible

Effets bruts	Impact brut	Mesures		Impact résiduel
		Évitement	Réduction	
Incidences sur les eaux superficielles				
Rejets éventuels d'eaux exhaure sources de MES si opérations d'épousage de fouilles	Faible Pas d'épousage de fouilles prévus au regard du toit de la nappe		<ul style="list-style-type: none"> Rejets éventuels d'eaux d'exhaure dans « l'Isère » après décantation/filtration des MES ; Adaptation calendaire des travaux de terrassements (temps sec, consultation des prévisions météo) ; Plateformes terrassées refermées chaque soir, avant chaque pluie et à chaque arrêt de chantier ; Traitement immédiat des accumulations d'eau ; Collecte et drainage des eaux pluviales ; Arrêt du chantier si nappe affleurante ou sub-affleurante. 	Faible
Construction des ouvrages				
Pollution accidentelle liée au zone de stockage/manipulation de produits	Faible Sols très peu perméables		Mesures identiques à celles prévues pour préserver les eaux souterraines.	Faible
Pollution accidentelle liée aux engins de chantier				
Opérations de raccordement				
	Faible	<ul style="list-style-type: none"> Si by-pass général nécessaire, recherche d'alternatives du by-pass en amont ; Demande au service police de l'eau. 	Opérations de basculement en conditions favorables (en temps sec).	Faible
Incidences sur les risques naturels				
Perturbation des écoulements dans les zones d'expansion des crues si matériel entreposé.	Faible Site en zone d'effacement modéré, hors zone de débordement et zone non-submersible en cas de crue centennale.		<ul style="list-style-type: none"> Adaptation calendaire des travaux de terrassements (temps sec, consultation des prévisions météo) ; Plateformes terrassées refermées chaque soir, avant chaque pluie et à chaque arrêt de chantier ; Traitement immédiat des accumulations d'eau ; Arrêt du chantier si nappe affleurante ou sub-affleurante. 	Faible
Risque inondation			<ul style="list-style-type: none"> Relation permanente avec le Service de Prévion des Crues ; Astreinte pour intervention rapide en cas de crue. 	Faible

Effets bruts		Impact brut	Mesures		Impact résiduel	
Incidences sur les habitats naturels, la flore et la faune			Évitement	Réduction		Accompagnement
Habitats naturels et flore	Pas d'enjeu identifié mis à part la présence d'espèces exotiques envahissantes	<p>Faible</p> <p>Sur la biodiversité ordinaire</p> <p>Moderé</p> <p>pour expansion des espèces exotiques envahissantes</p>	-	<ul style="list-style-type: none"> Enlèvement des parties aériennes des espèces exotiques envahissantes en période hivernale ou avant leur floraison ou fructification ; Les sols décapés ainsi que les remblais résultants sont recouverts par des bâches ou du géotextile pour éviter la repousse des espèces exotiques envahissantes en phase chantier ; Nettoyage de tout le matériel en contact avec les espèces invasives avant leur entrée et sortie du site ; Interdiction d'utilisation des terres infestées en dehors des limites du chantier ; Exportation des produits du décapage et du défrichage vers des centres habilités ; Broyage des débris végétaux pour éviter la dissémination. 	-	<p>Faible</p> <p>Sur la biodiversité ordinaire</p> <p>Très faible</p> <p>Sur les espèces exotiques envahissantes</p>
Zones humides	Zone humide mise en évidence non concernée par le projet, de même que son espace fonctionnel	-	-	-	-	
Faune	Trame verte et bleue liée à l'isère	Faible	-	-	-	Faible
	Mammifères hors chiroptères	Faible	-	-	-	Très faible
	Chiroptères	Faible	-	-	-	Faible
	Avifaune	Faible	-	-	-	Faible
	Amphibiens	-	-	-	-	-
	Reptiles	Faible	-	-	-	Faible
	Insectes	Faible	-	-	-	Faible
		Sur la biodiversité ordinaire	-	-	-	Sur la biodiversité ordinaire
			-	Aménagement de hibernacula à proximité de la zone impactée par les travaux au plus tard durant l'automne concerné par les travaux.	-	Faible

Effets bruts	Impact brut	Mesures		Impact résiduel
		Évitement	Réduction	
Incidence sur la commodité de voisinage				
Riverains de la zone chantier	Très faible Pas de riverain proche			Très faible
Émissions sonores occasionnées par les engins de chantier et poids lourds	Très faible Pas de riverain proche	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation horaire des périodes de travaux : jours ouvrables sans intervention nocturne. 	<ul style="list-style-type: none"> Itinéraires spécifiques minimisant les incidences ; Limitations des emprises ; Installation de panneaux de signalisation et d'information au public ; Campagne d'information et de communication envers le public tout au long des travaux. 	Très faible
Vibrations inhérentes aux travaux de terrassements	Très faible Pas de riverain proche			Très faible
Modifications des conditions d'accès et de circulation	Faible Grands axes majoritairement empruntés		<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'engins présentant une bonne isolation phonique. 	Faible
Nuisances visuelles	Très faible Pas de riverain proche			Faible

2- En phase d'exploitation

Effets bruts	Impact brut	Mesures		Impact résiduel
		Évitement	Réduction	
Incidences sur les eaux souterraines				
Implantation des ouvrages de la nouvelle station	<p>Faible Les ouvrages construits ne sont pas en interaction avec la nappe hors période de crue de l'Isère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les ouvrages et les fondations sont conçus pour reprendre la poussée hydrostatique à la remontée de la nappe => pas de pompage. 		Très faible
Forage actuel pour l'alimentation en eau non potable supprimé => réduction des volumes prélevés dans la nappe	<p>Positif Suppression d'un point de pompage de la nappe</p>		<ul style="list-style-type: none"> Le forage est bouché dans les règles de l'art et conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 11/09/2011 modifié dès la mise en service de l'extension de la STEU. 	Positif

Effets bruts		Impact brut	Mesures		Impact résiduel
			Évitement	Réduction	
Incidences sur les eaux superficielles					
Rejet de la station d'épuration (STEU)	En temps sec	Très faible Les charges rejetées sont compatibles avec le principe de non-dégradation et de maintien du bon état de l'Isère.	-	-	Très faible
	En temps de pluie	Très faible Les charges rejetées sont compatibles avec le principe de non-dégradation et de maintien du bon état de l'Isère.	-	<ul style="list-style-type: none"> Stockage des sur-volumes de temps de pluie dans un bassin de stockage-restitution de 1100 m³ dimensionné de manière sécuritaire. Dispositifs d'alarme vers l'astreinte en cas de mise en charge d'ouvrages ou d'atteinte d'un niveau très haut correspondant au trop-plein ; Maintenances réalisées en période favorable, dans un temps limité et sollicitation du bassin de stockage pour éviter des rejets directs au milieu. 	Très faible
	En cas d'opération de maintenance et de dysfonctionnement des ouvrages	Faible Possible mais exceptionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude spécifique des risques de défaillance dans la conception et le dimensionnement des futures installations. 	<ul style="list-style-type: none"> Surveillance de la qualité du milieu récepteur (Isère) en amont, aval proche et aval éloigné. 	Faible
Bassin de stockage-restitution sur la STEU, déversement en tête de STEU lorsque le bassin est plein	Dimensionnement selon temps de pluie survenant en période de temps sec de pointe avec une proportion élevée d'eaux parasites => sécuritaire	Faible Déversements survenant pour des pluies importantes et de fait provoquant une réaction hydrologique de l'Isère, effluents bruts rejetés par conséquent fortement dilués.	-	<ul style="list-style-type: none"> Dimensionnement sécuritaire du bassin (selon temps de pluie survenant en temps sec de pointe avec une forte proportion d'eaux claires parasites). 	Faible

Effets bruts		Impact brut	Mesures		Impact résiduel	
			Évitement	Réduction	Accompagnement	
Incidences sur les eaux superficielles						
Rejets du réseau de collecte	Isère	Positif Suppression des rejets de temps sec et temps de pluie jusqu'à la pluie mensuelle du PR Sous-Chavord ; redimensionnement du poste	-	<ul style="list-style-type: none"> Redimensionnement du PR Sous-Chavord permettant la collecte des volumes jusqu'à survenance d'une pluie mensuelle (à l'horizon 2025) ; suppression des déversements de temps sec et collecte des sur-volumes de temps de pluie jusqu'à la fréquence mensuelle. 	-	Positif
	Albanne	Nulle PR Chacusard ne déverse jamais selon les données d'autosurveillance	-	-	-	Nulle
	Glandon	Positif Suppression des rejets de temps sec et temps de pluie jusqu'à la pluie mensuelle du PR Chapareillan ; redimensionnement du poste	-	<ul style="list-style-type: none"> Redimensionnement du PR Chapareillan permettant la collecte des volumes jusqu'à survenance d'une pluie mensuelle (à l'horizon 2025) ; suppression des déversements de temps sec et collecte des sur-volumes de temps de pluie jusqu'à la fréquence mensuelle. 	-	Positif
	Bondeloge	Positif Suppression des déversements en temps sec et réduction des déversements par temps de pluie sur PR Boisset	-	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation des réseaux en amont du PR Boisset. 	-	Positif
Incidences sur les risques naturels						
Risque inondation	Surface soustraite à la zone d'expansion par une lame d'eau de 1 m de 2 127,5 m ² par rapport à la situation actuelle	Moderé à faible	<ul style="list-style-type: none"> Les bureaux sont situés à l'étage avec un échappatoire par accès direct à la toiture terrasse ; Équipements névralgiques placés à une hauteur > 1m/TN ; Accès aux ouvrages par escaliers ; Aucun des bassins et des silos n'est impacté par le risque inondation ; Mise en œuvre de portes étanches pour le stockage des boues. 	<ul style="list-style-type: none"> Implantation des ouvrages à 10 m de la digue. 	-	Faible

Effets bruts		Impact brut	Mesures		Impact résiduel	
Incidences sur les habitats naturels, la flore et la faune			Évitement	Réduction		Accompagnement
Habitats naturels et flore	Pas d'enjeu identifié	Faible Sur la biodiversité ordinaire	-	-	Faible Sur la biodiversité ordinaire	
Zones humides	Zone humide mise en évidence non concernée par le projet, de même que son espace fonctionnel	-	-	-	-	
Continuité écologique	Trame verte et bleue liée à l'Isère	Faible	-	-	Faible	
	Mammifères hors chiroptères	Faible	-	-	Faible	
Faune	Chiroptères	Modéré Dérangement des espèces avec éclairage	-	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'éclairage nocturne automatique à court et long terme; Éclairage nocturne manuel possible si intervention nécessaire (intervention occasionnelle); Replantation de bosquets d'essences arborées et arbustives locales en patches sur une emprise minimale de 500 m² afin de renforcer le corridor écologique le long de l'Isère. 	-	Faible
	Avifaune	Faible	-	-	Faible	
	Amphibiens	-	-	-	-	
	Reptiles	Faible	-	-	Faible	
	Insectes	Faible Sur la biodiversité ordinaire	-	-	Faible Sur la biodiversité ordinaire	
Incidences sur la commodité de voisinage						
Nuisances sonores		Faible (pas de riverain proche, plus de 200 m)	-	<ul style="list-style-type: none"> Capotages des équipements sonores; Isolation phonique des locaux surpresseurs et déshydratations. 	-	Très faible
Nuisances olfactives		Faible (pas de riverain proche, plus de 200 m)	-	<ul style="list-style-type: none"> Désodorisation des ouvrages malodorants (prétraitements, traitement des boues); Vidange du bassin de stockage- restitution dans un délai maximum de 24h pour éviter le risque de fermentation et d'émanations olfactives. 	-	Très faible

Annexe n°5 de l'arrêté inter-préfectoral
DDT/SEEF N°2023-1150 (Savoie)
DDT/SE N°38-2023-290-DDTSE01 (Isère)

Localisation du défrichement autorisé



